



Frais d'huissier commandement justificatif assurance

Par francois, le 21/03/2009 à 01:36

Bonjour,

Je suis locataire. J'ai reçu une demande de mon agence lors d'un avis de quittance me demandant de produire un justificatif d'assurance habitation.

J'ai oublié ce courrier et j'ai reçu la semaine dernière un commandement d'huissier pour produire mon justificatif d'assurance.

J'ai régularisé la situation auprès de l'huissier et de l'agence de location. Maintenant l'agence me demande de payer le commandement majoré d'autres frais non détaillées dans leur courrier.

Comme c'est l'agence qui me demande de payer et non l'huissier, je suppose que l'agence à payé le cabinet d'huissier mais que l'agence compte me faire payer ces frais. Dans ce cas, est-ce à l'agence ou au locataire de payer les frais d'huissier ? J'ai aussi RDV la semaine prochaine à l'ANIL pour avoir des explicatifs.

Merci pour vos réponses.